

1– J’anticipe la loi, je composte dès aujourd’hui !

Encore marginale en France, la collecte séparée des biodéchets sera généralisée d’ici 2025, selon la loi de transition énergétique de 2015. Les collectivités devront choisir leur méthode de collecte et disposer de solutions de compostage de proximité.

Les biodéchets sont répartis en 2 catégories principales : les déchets verts et les déchets alimentaires. Les enjeux de valorisation et de traitement local des biodéchets sont importants, tant pour l’industrie que pour les collectivités et les usagers.

La collecte séparée des biodéchets et leur valorisation (compostage, méthanisation), sont encore le parent pauvre du traitement des déchets en France, en dépit du lancement de plusieurs initiatives locales. Déchets alimentaires ou de cuisine, déchets verts de jardins et autres déchets biodégradables : les biodéchets représentent plus du tiers (36%) du poids des ordures ménagères d’un Français, mais sont encore jetés en mélange dans la poubelle.

Plutôt que de stocker ou d’incinérer ces matières riches en eau et en matières nutritives pour les plantes, il y a un enjeu environnemental spécifique à progresser dans leur valorisation matière et ce localement. Les biodéchets des entreprises et des ménages enrichissent les sols sans apport d’engrais chimiques.

En milieu rural, c’est le compostage qui sera privilégié afin de traiter les déchets sur place et ainsi d’éviter transport et traitement, engendrant l’émission de gaz à effet de serre. Alors pourquoi ne pas adopter dès aujourd’hui le geste du compostage à domicile ?



Afin d’anticiper la future réglementation et ainsi réduire la taille de votre poubelle, penser au compostage des déchets de jardin et de cuisine. Le composteur permet de fabriquer son propre terreau à partir des déchets fermentescibles du jardin (tonte, feuilles, cendre...) et de la maison (épluchures, pain, coquilles d’œuf, filtre et marc de café, essuie-tout...).

Des composteurs en bois de 400 litres sont en vente à la Communauté de Communes, renseignements au 0563563046

2– Réduisons nos déchets, en utilisant des « éco-gobelets » !

Dans une logique de réduction et de prévention des déchets, la 4C permet aux organisateurs d’événements festifs, culturels et/ou sportifs, de contribuer au respect de l’environnement. Afin d’accompagner matériellement les associations et collectivités dans la mise en œuvre de cette démarche, la 4C a fait l’acquisition de 400 gobelets réutilisables, qu’elle met à disposition gracieusement, sous certaines conditions (consignes obligatoire, convention, lavage et séchage...).

Le système du gobelet réutilisable est devenu une excellente alternative aux gobelets jetables dans la mesure où ce gobelet, plus résistant, est lavable en machine et ne génère pas de déchets. D’autant plus que la vente de vaisselle jetable en plastique sera interdite en 2020, suite à l’adoption par le gouvernement de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. N’attendons plus pour utiliser des alternatives au plastique jetable ! Réservation au 0563563046



3– Localoccaz: un nouveau site de recup et de réemploi !



Au lieu de *jeter*,

DONNONS aux associations locales

RÉPARONS pour prolonger la durée de vie de nos objets

VENDONS entre voisins dans le Tarn, le Minervois, le Lauragais, le Haut-Languedoc

Sur le nouveau site de récup' et de réemploi : www.localoccaz.fr



Pour donner, partager, vendre au plus près de chez soi plutôt que de jeter, découvrez le nouveau site collaboratif www.localoccaz.fr

Une alternative à la déchetterie

Localoccaz.fr c’est un vide grenier de proximité, virtuel et permanent. Il permet aux habitants de donner ou de vendre des objets plutôt que de les jeter.

Solidarité et économie circulaire

Le site permet de faire le lien entre les particuliers et les associations de la récupération et du réemploi. Il relaie les annonces auprès des associations locales qui peuvent ainsi récupérer les matériaux qui les intéressent.

Le site est ouvert à tous et gratuit.

